

Explication des systèmes de données des Interventions Précoces

L'Office du Développement de l'Enfance et de l'Éducation en bas âge (Office of Child Development and Early Learning (OCDEL)), par l'entremise du Bureau des Services d'Intervention Précoces, sert approximativement 79,000 nourrissons, enfants en bas âge, et âge préscolaire qui ont des difficultés/handicaps à partir de la naissance jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge scolaire. Les systèmes de gestion informatiques sont utilisés pour maintenir les dossiers individuels de l'enfant dans le programme d'Intervention Précoce.

Qu'est-ce que le système de données des Interventions Précoces?

PELICAN (Pennsylvania's Enterprise to Link Information for Children Across Networks) ou l'Entreprise de la Pennsylvanie pour relier les Informations pour Enfants à travers des Réseaux, est l'appellation du système de gestion informatique de l'information du OCDEL. Il est employé pour gérer tous les dossiers des enfants recevant les services d'Intervention Précoces dans l'État de la Pennsylvanie. Les informations entrées dans PELICAN sont basées sur l'information obtenue des familles par coordonateurs ou par les intervenants du service d'Interventions Précoces au sujet de leur enfant par l'entremise de conversations, correspondance, et réunions. Le système PELICAN contient :

- Informations démographiques des enfants, c'est-à-dire nom, adresse, coordonnées, date de naissance, etc.
- Information recueillie à l'évaluation
- Renseignements sur les routines et activités de la famille pour que l'OCDEL puisse lier les services avec l'environnement naturel de l'enfant
- Plans de Services Individuels pour la Famille (IFSP) et Programmes d'Éducation Individuelle
- Plans de Transition

Pour s'assurer qu'il n'y ait seulement qu'un numéro d'identification par enfant, le programme d'Interventions Précoces demande aux familles de fournir le numéro d'assurance sociale (SSN) de l'enfant. Le numéro d'assurance sociale assure l'identification appropriée de l'information de l'enfant, particulièrement si l'information existe déjà dans d'autres systèmes de données de l'État. Ceci aide à éviter que les familles fournissent les mêmes informations à plusieurs reprises. Cependant, il n'est pas requis de fournir le numéro d'assurance sociale de l'enfant pour recevoir les services d'Interventions Précoces.

Pourquoi l'information est-elle rassemblée en système de données?

L'information de l'enfant est rassemblée pour assurer une gestion efficace du programme incluant :

- Évaluation de l'efficacité des programmes et services d'Interventions Précoces pour supporter les enfants et les familles tant au niveau local qu'au niveau de l'état.
- Identification des meilleures pratiques et des améliorations à apporter au niveau de l'état.
- Complétion des rapports obligatoires au niveaux fédéral et de l'État.
- Effectuer les paiements aux fournisseurs.

Quels sont les avantages pour les familles d'un système de données informatique?

Les familles n'auront pas à fournir les mêmes informations répétitivement pendant leur progression dans le programme d'Interventions Précoces. Chaque dossier dans le système de gestion de l'information sera assigné à un seul numéro d'identification. Ceci signifie que chaque enfant qui reçoit des services aura seulement un dossier dans le système de données

de l'État, indépendamment de la façon dont ils sont entrés dans le système et des services qu'ils reçoivent.

Le maintien des dossiers par un système de gestion de l'information permet l'accessibilité des dossiers pour l'équipe IFSP/IEP de l'enfant. Cela permet aussi un échange harmonieux de l'information quand l'enfant fait la transition d'un programme à un autre, puisque les dossiers de l'enfant peuvent être partagés rapidement avec un autre programme (avec la permission des parents).

(over)

Les systèmes de données favorisent et assurent :

- Des services de qualité pour les enfants.
- La responsabilisation du programme visant à assurer que les ressources soient utilisées sagement et efficacement.
- La prévision de l'évolution des besoins.
- La continuité des données à travers des programmes.

Qui a accès à l'information de l'enfant?

L'information de l'enfant contenue dans le système de gestion de l'information est maintenue confidentielle et seulement les personnes autorisées auront l'accès aux dossiers, selon les lois fédérales et de l'État sur la confidentialité, l'intimité, et la sécurité. Les données dans PELICAN sont protégées par des protocoles de sécurité, exigeant l'utilisation de serveurs sécurisés et cryptés, de noms d'utilisateurs uniques et de mots de passe efficaces, et les utilisateurs à qui sont assignés des rôles spécifiques de sécurité et d'accès. Cela signifie que :

- Seulement le personnel directement impliqué avec un enfant spécifique a accès à l'information de cet enfant.
- Le personnel de l'État a un accès limité à l'information de l'enfant afin de surveiller la livraison de service d'Interventions Précoces.
- L'information d'un enfant ne sera pas partagée en dehors d'un programme, excepté comme autorisé par la loi et/ou avec la permission des parents.
- Les familles ont le droit d'inspecter et de réviser les dossiers de leur enfant et d'exiger des changements si les informations dans les dossiers sont inexactes. Une copie du dossier de l'enfant est aussi disponible aux familles sur demande et est gardée pour une période de quatre ans.
- Comme autorisé par loi, pour la transition, le nom d'un enfant, sa date de naissance et les coordonnées des parents seront partagés avec le programme d'Interventions Précoces préscolaire pendant une année de transition afin d'aider avec la planification.

Qui devrait être contacté par les familles au sujet des dossiers de leur enfant dans ces systèmes de données?

Les familles devraient contacter le coordonnateur de service de leur enfant, son professeur, thérapeute, ou superviseur d'Interventions Précoces Préscolaire s'ils ont des questions ou préoccupations concernant la collecte d'information de l'enfant dans PELICAN. Si à tout moment vous estimez que la confidentialité a été compromise; vous pouvez déposer une plainte avec l'OCDEL en composant le 717-346-9320.

3/12/2012